

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID : 026-212601439-20250408-2025_16-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE
Séance du 08 Avril 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DE LA
DROME**

Nombre de membres afférents au

Conseil Municipal :

En exercice 14

Présents 13

Pouvoir 01

Votants 13

Pour 13

Contre 00

Abstentions 00

Date de la convocation

01/04/2025

N° 2025-16

Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 (CFU) – Budget lotissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2024 du budget lotissement ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Mme GENTHON Agnès, Maire s'est retirée au moment du vote. Mr ORLOWSKI François, Adjoint au Maire délégué aux finances, propose au vote le CFU 2024,

Considérant les éléments susvisés ;

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Section Fonctionnement	2 000.00	0.00	-2 000.00
Section Investissement	0.00	0.00	0.00
Résultat reporté 2023	0.00	0.00	0.00
Résultat de clôture 2024	2 000.00	0.00	-2 000.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat de clôture	2 000.00	0.00	-2 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le **10 AVR. 2025**

Reçu en préfecture

ID : 026-212601439-20250408-2025_16-BF

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement.

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

L'Adjoint

Fait à Le Grand-Serre, le 10 Avril 2025

François ORLOWSKI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr